

L'ADRC dévoile les résultats de sa consultation

Au regard de la crise sans précédent que nous traversons, l'ADRC a pris l'initiative, début avril, de lancer une consultation pour tenter d'accompagner au mieux la reprise d'activités de la diffusion cinématographique en salles et pour prendre le pouls des pistes envisagées par les distributeurs et les exploitants concernant la reprise de l'exploitation en salles.

Cette consultation, adressée aux exploitants et aux distributeurs, comprenait une série de questions générales et des questions plus précises et plus techniques. Les questions d'ordre général, dont le champ excède largement la compétence et le cadre d'action de l'ADRC, n'avaient pas d'autres fins que celles d'éclairer les différentes autorités en charge de la régulation de la diffusion cinématographique en salle (notamment Médiateur du cinéma, CNC, Comité de concertation pour la diffusion numérique en salles), par des réponses d'acteurs de terrain sur des questions récurrentes qui se posent depuis plusieurs années dans la relation entre les distributeurs et les salles de cinéma.

Cette consultation a pris fin le vendredi 17 avril dernier.

La synthèse des réponses aux deux questionnaires adressés aux distributeurs/éditeurs d'une part et aux exploitants/programmeurs d'autre part, est disponible sur notre site.

Nous remercions tous les participants à ces questionnaires pour leur précieux concours.

Du côté exploitation, les réponses laissent apparaître une forte représentation des exploitants appartenant au secteur de la petite et de la moyenne exploitation. Les réponses provenant de la grande exploitation sont quantitativement très réduites, ce qui s'explique facilement au regard de l'action même de l'ADRC qui est plus orientée, tant dans l'accès aux films que les conseils et études aux salles, vers les cinémas de la petite et de la moyenne exploitation.

Du côté distribution, les réponses traduisent une bonne représentativité des différents types d'acteurs de la distribution.

Les principaux enseignements de la synthèse de ces questionnaires sont les suivants :

- La question d'une régulation renforcée, pour faire face à un éventuel embouteillage de films en salles lors du second semestre, fait l'objet d'un consensus favorable entre distributeurs et exploitants même si une typologie d'acteurs de la distribution n'est favorable ni à un calendrier concerté de sorties, ni à l'élaboration de recommandations de la Médiatrice sur le sujet.
- La question du développement de la multiprogrammation est souhaitée massivement par les exploitants qui ont répondu au questionnaire mais soulève plus d'interrogations et de réticences du côté des distributeurs, notamment d'une partie de ces acteurs.
- Sur les conditions de reprise, l'idée d'une reprise de l'activité organisée autour d'une Fête du cinéma ou d'une opération tarifaire nationale fait l'objet d'un consensus large.
- Sur la programmation des films à la reprise, les exploitants privilégieront une reprise partielle des films encore à l'affiche au 14 mars et souhaitent bénéficier des films nouveaux tandis que les distributeurs, qui se sont prononcés sur la question de la sortie des nouveautés, estiment qu'une sortie nationale nécessite un minimum de temps et qu'il serait préférable de se baser sur les films prévus à l'affiche des semaines qui ont suivi la fermeture des salles. On peut également noter que les salles ne souhaitent pas programmer une forme de « best of » des films de l'année précédente, ni garder la même qualité d'exposition en salles pour les films qui auront bénéficié d'une exposition en V&D. Certains distributeurs manifestent la volonté d'un accompagnement par une majoration des subventions pour les films qui sortiront dans les conditions difficiles de reprise du marché.
- Sur la réouverture des salles, celles-ci sont largement favorables à une réouverture dès que l'autorisation leur est donnée même si certaines d'entre elles expriment une inquiétude sur la volonté de certaines collectivités territoriales de retarder localement la réouverture pour prévenir tout risque sanitaire vis-à-vis de la population.
- Un consensus entre distributeurs et exploitants se dégage sur une intervention de l'ADRC dès la première semaine d'exploitation mais dans des conditions d'exposition et de respect de la diversité de l'offre de films qui restent à déterminer. Les exploitants et certains distributeurs manifestent également le souhait que l'ADRC s'implique davantage dans les animations en salles, notamment sur la prise en charge financière de celles-ci.

L'ADRC s'attachera, quant à elle, dans les prochaines semaines à développer des actions relatives à ce dernier point qui répondent aux volontés des acteurs de l'exploitation et de

la distribution sur la reprise d'activités. Pour les autres points, le cas échéant, il appartiendra aux autorités en responsabilité, de prendre les dispositions, en dialogue avec les acteurs de la filière, afin de répondre à la sortie de cette crise exceptionnelle.

Nadège LAUZZANA

Présidente de l'ADRC

TÉLÉCHARGEMENTS

[Les réponses distributeurs au questionnaire](#)

[Les réponses exploitants au questionnaire](#)

Contact

Eric Busidan

Délégué Général

06 98 96 94 31

e.busidan@adrc-asso.org